

794 Exposition universelle de Londres de 1862.

MUSÉE ROYAL
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant les ouvrages
qui ont été envoyés à l'Expo-
sition Universelle de Londres
de 1862.

N^o 794.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

MINISTÈRE
de
L'EMPEREUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des
Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 10648

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 20 février 1862.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 794

794

Messieurs,

La commission belge de l'Exposition universelle de Londres m'informe que le Comité spécial, appelé à prendre les mesures relatives à la participation des artistes belges à la dite exposition, désire confier au S^r Vandembroeck, mouleur au Musée royal de peinture et de sculpture, les fonctions d'Inspecteur chargé de surveiller l'expédition, le placement et l'arrangement des objets d'art qui seront envoyés à Londres.

Je
S Messieurs les Membres
de la Commission administrative du
Musée royal de peinture et de sculpture.
à Bruxelles.

Le S^r Vandenbroeck, après la commis-
sion, s'est déjà acquitté, avec beaucoup
de zèle, d'une mission analogue à l'Ex-
position de Londres, en 1851, à l'Exposition
de Dublin, en 1853, et à l'Exposition
de Paris, en 1855.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien faire en sorte que le S^r Vanden-
broeck soit mis à la disposition de
la Commission, à partir du 15 Mars
prochain jusqu'à la clôture de l'Expo-
sition.

Après, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alfred Dreyer

Commissaire Belge
de
l'Exposition Universelle
de
London
N° 273.

Bruxelles, le 22 février 1862

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 794

à M^r le Ministre D. l'Intérieur,

Par lettre Du 30 Janvier Dernier, N° 243, nous avons eu l'honneur de vous rendre compte De mesures que la Commission a eu devoir prendre pour tirer le meilleur parti possible de l'espace restant accordé à la Belgique, dans la section des Beaux-Arts, et pour assurer, autant que possible, le succès de l'Exposition Belge à l'Exposition universelle de Londres. Par suite des nécessités impérieuses auxquelles la Commission a dû céder, le contingent Belge, comme le savez, Monsieur le Ministre, sera forcément très limité; il ne comprendra guère que 112 à 115 tableaux, 23 œuvres de sculpture et quatre collections de gravures. Mais nous croyons pouvoir dire, dès maintenant, que ce contingent est composé d'éléments dont l'ensemble fera honneur au pays.

Plusieurs artistes admis à exposer ont exprimé le désir d'envoyer à Londres Des ouvrages qui leur ont été acquis soit par le Gouvernement Belge, soit par des amateurs.

Le Roi, L^e A. et A. R^e le Duc de Brabant et le Comte de Flandre et différents amateurs Distingués ont, à la demande de la Commission, consenti à se Désister pour l'Exposition de Londres d'œuvres De nos principaux artistes dont ils sont propriétaires.

Le Gouvernement possède Dans ses Collections Des tableaux et Des œuvres de Sculpture d'artistes vivants, que de concert avec les artistes nous venons nous adresser, Monsieur le Ministre, de mettre à votre disposition Ces ouvrages sont:

- \ Bosveldt - Procession des Deux p^{er} et deux, à Bruxelles.
- \ D. Braet-Meleur - Le Comte de Mir-Carême.
- \ De Vigne - Le Dimanche au matin.
- \ Fourmeur - Chauxière de la Campine.
- \ Francis - Marine, au Soleil couchant.
- \ Gallait - Abécédair de Charles-Quint.
- \ Hamman - Adrien Willemet.
- \ Kindermann - Vallée de l'Emblis.
- \ Maes - Le trouble-fête.
- \ Pauvrel - La Venue d'Atterville.

- Robbe, L. La Campine.
- Steingengren Andrei Vésale.
- Skallart. La cune D. Diomède.
- Chommar Sador
- Sopero

Jeune Napoléonien jouant à la ranglia; marbre
La Commission des arts; trouver un moyen
à l'œuvre quelques œuvres d'artistes d'écarter
se trouvent au musée royal (Sauf la statue de
Pierre Geefs) savoir:

- De Jonghe - Vue prise aux environs de Courmayeur; paysage
Geefs (Elié et son fils) Le Veingrenier - bronze.
- Reddebo Discobole lançant le disque

- Discobole assis
- Groupe représentant une scène du déluge.

Vous espérons Monsieur le Ministre,
que vous voudrez bien accueillir favorablement notre
demande.

Vous croyons devoir faire remarquer qu'une
mesure analogue à celle que nous sollicitons
de votre bienveillante sollicitude a rencontré
l'appui sympathique du Gouvernement à
l'occasion de l'Exposition universelle de Paris,
en 1855.

Ag. M. Lellm. du

Le Secrétaire
(Signé) Dulieu.

Le Président
(Signé) Fortkamp

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 10,648.

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 26 Février 1862.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 794

Messieurs,

794

M^r Martinus Kuytenbrouwer, établi à Paris,
a exprimé le désir d'exposer dans le compartiment hollandais,
à l'exposition universelle de Londres, le tableau dont il est
l'auteur & qui appartient au musée royal de Bruxelles.

M^r Kuytenbrouwer s'engagerait, le cas échéant, à
garantir le tableau contre tous les dommages qui pourraient
l'atteindre. Le Sieur Verellen, commissionnaire & répétiteur à
Anvers, se chargerait de l'emballage & de l'envoi.

Je pense, Messieurs, qu'il y a lieu de satisfaire à la
demande de M^r Kuytenbrouwer. Cependant, je vous prie
de vouloir bien me faire connaître, dans un délai aussi rapproché
que possible, votre avis sur ce point.

Aguez, Messieurs, l'assurance de mes considérations
distinguées.

Le Ministre de l'Intérieur,
Alph. Van den Broeck

A la Commission Administrative du Musée Royal de peinture & de sculpture.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

Bruxelles, le 4 mars 1862.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 794

96^e
10648

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

1 ANNEXE
à renvoyer.

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer
une lettre, en date du 22 février, par la-
quelle la Commission belge de l'Exposition
Universelle de Londres demande que le Sou-
vernement autorise l'envoi à la dite
exposition d'un certain nombre de
tableaux et d'œuvres de sculpture, ap-
partenant aux collections de l'Etat et
qu'elle désigne.

Cette demande est fondée sur des
motifs d'intérêt général qui la rendent
particulièrement digne d'un accueil
favorable. Si, comme je n'en doute pas,
vous la croyez susceptible d'être accueil-
lie, je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien me faire connaître si, dans votre
opinion,

À la Commission administrative
du Musée Royal de peinture et
de sculpture, à Bruxelles.

opinion, il y a lieu de faire assurer les œuvres
d'art dont il s'agit; et, dans l'affirmative,
quelle est la valeur de chacune de ces œuvres.

Je désire, Messieurs, que votre réponse
me parvienne le plus tôt possible.

Le Ministre de l'Intérieur.
Alexandre Dumas

(4)
N^o. 9 Mars 1862

M^{rs}. Min. d. l'Int^r.

Par votre lettre du 26
Février 1862. Direction gén.
des Beaux-Arts, n^o 10648,
vous m'avez fait part du
desir exprimé par M.
M. Huytenbeumer, de
voir figurer dans le com-
partiment hollandais
de l'Exposition universelle de
Londres le paysage que
le même artiste a fourni
de city architect.

Par suite des garanties
offertes au Gouvernement
par M. Huytenbeumer
nous pensons, comme vous
M^{rs}. Ministre, ~~qu'il~~ ^{qu'on}
~~ne peut~~ ^{ne peut} si refuser
à accueillir favorablement
cette demande. Nous
commencerons, en conséquence,
à l'abbaye de M. Huytenbeumer, à la disposition de M.
Declan, d'ici.

A g^{ds}. Le Président
Le Secrétaire.
F. J. L. L.



(6)
Brux. 9 Mars 1862

à M^{le} le Ministre des
1^{er} Intérieur.

En réponse à votre lettre
du 4 de ce mois, Dir-^{g^{en}}.
des Beaux-arts, N^o 10648,
nous avons l'honneur de vous
informer que nous mettrons
dès aujourd'hui à la disposition
de la Commission Belge de
l'Exposition universelle et de
London les œuvres d'art
qu'elle manifeste le désir
de faire figurer à cette ex-
position.

Nous pensons, M^{le}
le Ministre, qu'il sera
utile de faire afficher les
tableaux et les ouvrages de
sculpture contre les risques
de mer et les autres domma-
ges qui peuvent leur attri-
bler pendant le temps
qu'ils resteront à Londres.
On ^{aurait pu} ~~pourrait~~ prendre pour
base de l'estimation
le prix que ces ouvrages

ont été à l'Etat minor
avec une valeur au con-
-viction que plusieurs
d'entre eux ont acquis au
pavillon une plus grande
valeur, il nous paraît utile
que le Gouvernement confie
à des Experts le soin de
déterminer leur valeur actuelle,
et dans aucun cas l'estima-
tion ne devrait être inférieure
au prix d'achat.

Nous avons toute
confiance dans les mesures
de prudence que la Com-
-mission Belge jugera devoir
prendre, afin de préserver
de tout accident les œuvres
d'art que nous mettrons à
sa disposition.

Nous trouvons ci-joint
notre liste, la liste que
vous avez bien voulu nous
communiquer.

M. Le Président.
Le Secrétaire
J. A. F. de V. de V.

Brun. Gallaro 1862 ⁽⁷⁾

M. L. Leroy } Comm. Exp.
Hers }
Thys }

M. M.

Le Gouvernement désire
faire acheter les ouvrages
d'art de la même matière de
l'Etat qui sont destinés
à figurer à l'Exposition
Universelle de Londres.

M. D. M. des Postes
est chargé, en conséquence,
de venir faire, Messieurs,
de nombreux bonifications
~~convenant~~ pour la valeur
actuelle de chacune des
ouvrages désignés ci-après.

au Salon.

Bassuet
De Wuelkelar
Hamman
Hindermann
Cladon
Robbel
Chomur
De Juygh.

au Palais Ducal.

De Vignaf
Tournemine
Fronet al
Pamuel
Stallant
Caperon
Repele

3
3

à la Cour de Cassation.

Galland.

Ces ouvrages demandent
peu de temps à lire
pour l'un d'eux, il s'agit
de la, de la, une œuvre
de la fin, une œuvre
de la fin, une œuvre
de la fin, une œuvre
de la fin, une œuvre

de la fin, une œuvre
de la fin, une œuvre
de la fin, une œuvre
de la fin, une œuvre

Le Secrétaire
J. G.